

BAREME D'HONORAIRES D'AGENCE IMMOBILIERE APPLICABLE A PARTIR DU 01/07/2020

PRESTATIONS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE LA LOI HOGUET

VENTES D'IMMEUBLES / DE TERRAINS / DE MAISONS / D'APPARTEMENTS DE GARAGES – PARKINGS – STOCKAGES

Selon le prix de vente de l'opération conclue (établi sur le compromis) :

Jusqu'à 149.999 €	6 % TTC du prix de vente Ou minimum 6000 € TTC	(soit 5 % HT) (soit 5000 € HT)
De 150.000 € à 249.999 €	5 % TTC du prix de vente	(soit 4,17 % HT)
De 250.000 € à 399.999 €	4 % TTC du prix de vente	(soit 3.33 % HT)
Au-delà de 400.000 €	3 % TTC du prix de vente	(soit 2.50 % HT)

LES TRANCHES CI-DESSUS SONT NON CUMULATIVES

LES ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN DEHORS D'UN MANDAT CONFIE À NOTRE AGENCE SONT DES LORS PAYANTES :

- 150 € TTC pour un avis de valeur simple ;
- 200 € TTC pour un dossier d'estimation d'un bien de moins de 100 m² habitables ;
- 300 € TTC pour un dossier d'estimation d'un bien de plus de 100 m² habitables / utiles.

Elles sont bien entendu gratuites si vous nous confiez un mandat

GRATUIT

**Vous connaissez quelqu'un qui vend, loue, recherche un bien, veut construire ?
Notre système d'apporteur d'affaires peut vous intéresser et vous faire gagner de l'argent !**